



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 46733

Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Selon Amnesty International, les gouvernements successifs de Turquie n'ont rien fait de concret pour mettre fin aux violations répétées des droits de l'homme qui se passent dans leur pays. Le comité européen de prévention de la torture ainsi que le comité contre la torture de l'ONU ont à maintes reprises dénoncé la pratique de la torture dans les commissariats de police, ainsi que les « disparitions » suivies d'exécutions extrajudiciaires. Elle lui demande en conséquence quelle attitude compte adopter la France en cohésion avec ses partenaires européens lors de la prochaine commission des droits de l'homme de l'ONU qui devrait évoquer le cas de la Turquie au printemps prochain.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment dans la perspective de la prochaine commission des droits de l'homme des Nations unies. La France n'a jamais manqué de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé, notamment, en 1995. Le gouvernement turc de coalition investi le 8 juillet a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité de son programme. À ce titre, le vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous attendons une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures. C'est aussi avec une grande attention que nous avons suivi la visite du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe en Turquie, qui a eu lieu en septembre, conformément à l'engagement pris par les autorités turques en juillet dernier, et que nous avons pris connaissance de sa déclaration publique du 6 décembre 1996 dénonçant l'usage de la torture. Bien que la situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas spécifiquement à l'ordre du jour, elle sera probablement évoquée à la prochaine session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Nos positions au sein de cette commission font l'objet d'une étroite concertation avec nos partenaires de l'Union européenne et les décisions sont désormais prises à quinze. Il convient de rappeler que le Conseil européen de Dublin des 13 et 14 décembre a tenu à souligner dans ses conclusions la nécessité pour la Turquie de respecter les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Monique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46733

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6686

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 489